



Panneau d'indication pour un laboratoire

Par **Loicc**, le **05/12/2009** à **16:50**

Bonjour,

Actuellement en Master en marketing, je travaille pour un laboratoire d'analyses médicales en tant que conseiller.

Le problème est que ce laboratoire n'est pas assez signalé car il n'y a absolument pas de signalétique dans la rue ou ses alentours. Nous pensions implanter des panneaux d'indications du même type que ceux indiquant la mairie, la poste, la déchetterie, etc. à 2 carrefours très proches du laboratoire.

La question que je me pose est de savoir si cette implantation de ce type de panneaux est légale pour ce type de bâtiment ou s'il y a une réelle réglementation dans ce domaine visant à autoriser tel ou tel bâtiment pour être signalé d'avantage.

J'attends vos réponses avec impatience, merci.
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **05/12/2009** à **22:59**

Bonjour,

Il vous suffit de vous adresser au maire lequel va prendre un arrêté municipal et les services techniques feront le nécessaire (type de panneau, couleurs, caractères, etc.). Ce sera certainement payant, à double titre.

Par **Loicc**, le **09/12/2009** à **11:53**

Merci de l'information ,

Pouvez vous me dire quel article de loi est concerné dans ce cas ?

Par **Tisuisse**, le **09/12/2009** à **13:18**

Code de la voirie

Code général des collectivités territoriales

Code de l'urbanisme